

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Lussat, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à l'Espace culturel « L'Épigée » sous la présidence de monsieur Dominique DUCHÉ, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 janvier 2021

Présents : DUCHÉ Dominique, TISSANDIER Isabelle, MOREAU Nicolas, REIGNAT Cédric, BAUDRAS Thierry, GUYOT-PEREIRA Marie-Hélène, CHARBONNEL-BRYAN Florence, ARSAC Hervé, DELARBRE-BELOT Stéphanie, BOURDERIONNET Isabelle, GARRAUD Frédéric, DEMAS Agathe.

Absent(e)s excusé(e)s : LEY Pierre, GOUTTEFANGEAS Stéphane, FRANCHAISSE Nicolas.

Procurations : LEY Pierre donne procuration à REIGNAT Cédric, GOUTTEFANGEAS Stéphane donne procuration à BAUDRAS Thierry, FRANCHAISSE Nicolas donne procuration à MOREAU Nicolas.

Secrétaire de séance : TISSANDIER Isabelle

Approbation des procès-verbaux de la séance précédente	1
Budget – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent : N° 21 01 25 -1.....	1
Travaux – S.I.E.G. – remplacement de points lumineux défectueux et complément à l'éclairage public de l'école : N° 21 01 25 -2.....	2
Travaux - Recouvrement des buttes de terre autour de l'espace culturel l'Épigée : N° 21 01 25 -3.....	3
Création de deux marchés hebdomadaires : N° 21 01 25-4.....	4
Personnel communal – Recrutement d'un emploi aidé à l'école : N°21 01 27-5	4
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32	5
Signatures	5

Approbation des procès-verbaux de la séance précédente

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

Budget – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent : N° 21 01 25 -1

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits du budget de l'exercice précédent.

Pour mémoire, il est rappelé les montants totaux alloués au budget primitif 2020 section investissement dans les opérations d'équipements du chapitre 21 (immobilisations corporelles) et du chapitre 23 (immobilisations en cours), à savoir : **875 523.59 €**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **218 880.90 €** (< 25% x 875 523.59 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération	Crédits ouverts en 2020 pour les opérations d'équipements	Limite d'ouverture des crédits autorisée par la présente délibération
126 – salle d'activité (gymnase)	5 200.60	1 300.15
129 – voirie	181 147.07	83 000.00
131 – éclairage public	33 221.71	6 000.00
132 – bâtiment mairie	1 400.00	350.00
134 – plantations	1 000.00	20 000.00
135 – école	15 000.00	15 000.00
136 – salle communale (ancienne salle)	71 000.00	0.00
138 – cimetière	6 500.00	1 625.00
139 – bibliothèque	500.00	0.00
141 – église	5 000.00	1250.00
144 – ateliers municipaux	6 180.00	5 000.00
147 – château de Lignat	1 000.00	250.00
152 – espace culturel	40 374.21	10 093.55
153 – aménagement de l'espace Sud-Est bourg de Lussat	508 000.00	75 012.20
Totaux	875 523.59 €	218 880.90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus dans l'attente du vote du budget 2021.

Travaux – S.I.E.G. – remplacement de points lumineux défectueux et complément à l'éclairage public de l'école : N° 21 01 25 -2

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a été nécessaire de demander des travaux complémentaires afin de renforcer l'éclairage devant la porte d'entrée générale de l'école rue de la Molle. Le SIEG nous a fourni un devis estimatif pour cette nouvelle installation d'un montant de 902.84 € H.T.

D'autres travaux d'éclairage public sont aussi nécessaires sur la commune à savoir :

- La mise en conformité des points d'éclairage au niveau du giratoire du cimetière pour un montant estimé par le SIEG de 1 013.17 € H.T

- La réflexion des plots lumineux place de la fontaine pour un montant estimé par le SIEG de 1 117.50 € H.T.

Le montant de l'étude et de l'intervention serait, pour l'ensemble des différentes opérations énoncées, estimé à 249.06 € H.T. pour l'étude et 593.25 € H.T. pour la mise en œuvre du matériel, 0.20 € H.T. d'écotaxe et 424.18 € H.T. d'honoraires et imprévus.

Soit un total pour l'ensemble des travaux de **4 300 € H.T.** (soit 5 160.24 € TTC) duquel il faut déduire une participation à hauteur de 50 % du fond de concours qui sera obtenu suite à la signature d'une convention entre les deux parties.

La participation financière de la commune serait donc de **2 150.24 € TTC** pour ces travaux complémentaires.

Monsieur le maire présente le dossier et demande aux membres du conseil d'en approuver le contenu et de l'autoriser à signer le devis estimatif ainsi que la convention avec le SIEG.

Ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte d'effectuer les travaux d'éclairage énoncés pour une participation communale de 2 150.24 € TTC.

- **Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**
- **Demande à ce que cette dépense soit inscrite au budget de la commune, opération 131 compte 2041581.**

Travaux - Recouvrement des buttes de terre autour de l'espace culturel l'Épigée : N° 21 01 25 -3

Monsieur le maire informe le conseil que suite à la création de buttes de terre autour de l'espace culturel, il est nécessaire de les végétaliser pour les protéger.

Il présente des devis de :

- l'entreprise Fabre paysagiste d'un montant de **15 554.20 € HT.** (Soit 18 665.04 € TTC) ;
- l'entreprise Espace vert Joël TIXIER d'un montant de **10 600.00 € HT.** (Soit 12 720.00 € TTC) ;
- l'entreprise GAÏA CENTER d'un montant de **35 670.00 € HT.** (Soit 42 804.00 € TTC).

Cependant, monsieur le maire fait constater au conseil qu'il y a de grandes différences techniques entre ces devis.

Il propose donc au conseil de recontacter les entreprises afin d'avoir plus de point de comparaison et lui demande de bien vouloir l'autoriser à signer le devis du mieux disant.

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte d'effectuer les travaux de végétalisation des buttes de terre autour de l'espace culturel.**
- **Autorise monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise la mieux disant pour un montant maximum de 20 000.00 € TTC.**
- **Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**
- **Demande à ce que cette dépense soit inscrite au budget de la commune opération 134 (plantations).**

Création de deux marchés hebdomadaires : N° 21 01 25-4

Vu la Loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,
Vu l'article L. 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **Décide de créer un marché communal tous les mardis matins de 7 heure à midi,**
- **Décide de créer un marché communal tous les dimanches matins de 7 heure à midi,**
- **Décide que ces marchés pourront accueillir :**
 - **Les mardis jusqu'à 2 exposants maximum sur 10 mètres linéaires maximum,**
 - **Les dimanches jusqu'à 10 exposants maximum sur 50 mètres linéaires maximum**
- **Décide que le règlement intérieur des marchés sera adopté lors d'un prochain conseil,**
- **Demande à ce que le syndicat de la Chambre syndicale des commerçants des marchés du Puy-de-Dôme, en qualité d'organisation professionnelle, soit contacté afin qu'il émette un avis,**
- **charge monsieur le maire de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place de ces deux marché.**

Personnel communal – Recrutement d'un emploi aidé à l'école : N°21 01 27-5

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Madame Isabelle TISSANDIER, adjointe au maire en charge du personnel, propose de créer un emploi dans les conditions ci-après.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention tripartite entre la commune, les services de pôle emploi et la personne recrutée ainsi que du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de douze mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 18 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

L'emploi proposé sera celui d'assistante auprès d'enfants.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **Décident de créer un poste d'aide à l'école et dans les bâtiments communaux dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».**
- **Précisent que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de six mois, renouvelable expressément, dans la limite de 18 mois, après renouvellement de la convention.**
- **Précisent que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.**
- **Indiquent que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.**
- **Autorise monsieur le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et à inscrire cette dépense au budget de la commune.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32

Signatures

DUCHÉ Dominique

TISSANDIER Isabelle

~~LEY Pierre~~
REIGNAT Cédric

MOREAU Nicolas

REIGNAT Cédric

BAUDRAS Thierry

GUYOT-PEREIRA Marie-Hélène

ARSAC Hervé

DELARBRE-BELOT Stéphanie

~~GOUTTEFANGEAS Stéphane~~
BAUDRAS Thierry

BOURDERIONNET Isabelle

~~FRANCHAISSE~~ Nicolas
MOREAU Nicolas

CHARBONNEL-BRYAN Florence

GARRAUD Frédéric

DEMAS Agathe.